

MOTION URGENTE

ENERGIES RENOUVELABLES : POUR UNE STATISTIQUE CANTONALE

Dans son programme de législature 2011 à 2014, le Conseil exécutif, souhaite renforcer la protection du climat et la politique énergétique. Il veut que le canton de Berne contribue activement à la protection du climat en réduisant sa consommation d'énergie par tête d'habitant et augmente la part des énergies renouvelables.

Afin de permettre un réel pilotage et un suivi des projets d'installations de production d'électricité à partir des énergies renouvelables, le Conseil-exécutif est chargé d'établir une statistique cantonale.

DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de sa stratégie énergétique, lors de la mise sous toit de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LapEI), le 23 mars 2007, le Parlement suisse mise entre autres sur les énergies renouvelables. L'objectif est de mettre à disposition d'ici 2030 quelque 5400 GWh supplémentaires (base : 2000) d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables.

Un moyen pour atteindre cet objectif est la rétribution pour l'injection du courant à prix coûtant (RPC). Les producteurs reçoivent, pendant 20 à 25 ans, en fonction du mode de production (éolien, solaire, petite hydraulique, géothermie, biomasse et déchets de biomasse), un montant fixe par kilowattheure (kWh) produit. Pour financer cette mesure étatique, les consommateurs versent depuis le 1er janvier 2009 0,45 ct. par kWh prélevé (0,9 ct par kWh dès 2013).

Contrairement à une mesure d'encouragement étatique, pour laquelle la clé de répartition des moyens financiers est définie par des lois et des directives, le marché du courant vert est déterminé par le client, qui décide lui-même de l'installation, de la technologie et du nombre de kilowattheures qu'il souhaite promouvoir.

De nombreuses installations (mini-centrales hydroélectriques, éoliennes, capteurs solaires photovoltaïques, etc.) sont déjà en fonction dans notre canton. Or, celui-ci ne dispose d'aucune statistique (réponse à l'interpellation no 035/2010 déposée le 9 mars 2010 par Pierre Amstutz) permettant de connaître :

- le nombre exact d'installations par type d'énergie
- la puissance installée
- la production générée
- la localisation
- l'évolution du développement des NER
- etc.

Un tel document constituerait un outil informatif et incitatif appréciable dans le cadre des mesures d'encouragement aux NER.

L'urgence est demandée

Motifs : Toutes les mesures qui seront prises prochainement dans le domaine des énergies renouvelables, tant sur le plan de l'encouragement que sur celui du suivi, nécessitent la création d'un outil de pilotage; l'élaboration immédiate d'une statistique cantonale pourra s'avérer très utile.

Corgémont, le 30 mars 2011

Pierre Amstutz

Co-signataires :